



## CONTRAT D'UTILISATION DU LOCAL SAINT-GEORGES

Entre

- **La commune de Saizerais, représentée par son Maire, Ludovic LEGGERI,**

*D'une part ;*

Et

- **L'utilisateur**

Habitant(e) de Saizerais

A titre associatif

A titre communal

Nom / Prénom .....

Association .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Téléphone ..... Mail .....

*D'autre part ;*

### IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

Le local Saint-Georges de Saizerais est utilisé par la personne susnommée pour la période :

**Du** ..... **au** .....

**En vue de la tenue de l'événement suivant :** .....

**Personne à contacter pour la réalisation des états des lieux** (si différente de l'utilisateur) :

M. ou Mme ..... Téléphone .....

**Etat des lieux d'entrée : les vendredis à 18 h 00**

**Etat des lieux de sortie : les lundis à 09 h 00**



*La commune informera l'utilisateur en cas de modification de ces dates et heures.*

### Pièces à fournir :

- Le présent contrat d'utilisation complété, daté et signé,
- Un chèque de caution de 400,00 €, à l'ordre du trésor public,
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile.

En cas de problème durant la période d'utilisation,  
merci de composer le numéro d'astreinte suivant : **07 62 00 68 09**

### 1. Conditions d'utilisation

L'utilisateur s'engage à rendre les locaux en parfait état de propreté.

**Le local, les sanitaires et l'ensemble du mobilier devront être rendus rangés et propres (balayage et lavage à l'eau sans produit). La désinfection est à charge des services municipaux.**

Un état des lieux et un inventaire du matériel mis à disposition seront faits avant et après avec un agent.

Après l'avoir constaté, un dédommagement (tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal), sera demandé pour :

- Tout objet manquant ou détérioré,
- Toute dégradation,
- Toute remise en état des locaux et des abords nécessitant un nettoyage complémentaire.

Le matériel nécessaire autre que celui cité dans l'état des lieux sera fourni par l'utilisateur.

### 2. Assurance

L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Une attestation d'assurance de responsabilité civile mentionnant le nom de la salle devra impérativement être présentée le jour de la signature du présent contrat.

### 3. Responsabilité

Dans l'exécution du présent contrat, la responsabilité de l'utilisateur est seule engagée.

### 4. Réservation

La réservation n'est effective que lors du versement de la totalité des sommes fixées par délibération du conseil municipal soit :

**Pour les habitants de Saizerais :**

- Arrhes : 30 % de la location d'un montant de 85,00 €      25,50 €
- Cautions      400,00 €

*Dès réception d'un titre de paiement, le règlement est à transmettre à la Trésorerie de NANCY.*

**Pour les associations de Saizerais,** la mise à disposition du local Saint-Georges est gratuite.

### 5. Après utilisation

Si les conditions d'utilisations ont été respectées, la caution sera restituée par la mairie. Dans le cas contraire des frais seront facturés conformément au coût à charge de la commune.

---

Je soussigné(e), ....., utilisateur responsable ;

- Accepte le règlement intérieur annexé au présent contrat et m'engage à le respecter,
- Respecte les prérogatives de l'État en cas de pandémie.

À ....., le .....

**L'utilisateur**

signature précédée de la  
mention « lu et approuvé »

**Le Maire,**

Ludovic LEGGERI